

Québec, le 10 août 2017

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Monsieur Richard Perron
Directeur régional
Hydro-Québec Production
Direction Saguenay-Lac-St-Jean
1400, rue de la Manic
Chicoutimi (Québec) G7H 5H9

N/Réf. : 3214-03-037

Objet : Projet d'exploitation de la carrière située au km 85,7 de la
Transtaïga à LG3 par Hydro-Québec

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 13 mars 2017 et complétés le 21 juillet 2017, concernant le projet d'exploitation de la carrière située au km 85,7 de la Transtaïga à LG3, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

exploitation de 127 500 tonnes métrique de matériel granulaire dans la carrière située au km 85,7 de la route Transtaïga pour la réfection de la piste d'atterrissage de l'aéroport de LG3 ainsi que pour l'entretien des routes et des autres infrastructures dans le secteur de LG3.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Richard Perron, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Renée Roy, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 13 mars 2017, concernant la demande d'attestation de non-assujettissement pour le projet d'exploitation de la carrière située au km 85,7 de la route Transtaïga, 2 pages et 3 pièces jointes;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-03-037

Le 10 août 2017

- HYDRO-QUÉBEC. *Renseignements préliminaires pour la réalisation d'un projet en milieu nordique – Projet d'exploitation de la carrière située au km 85,7 de la Transtaïga*, mars 2017, 10 pages;
- Plan, *Réfection de l'aéroport de LG-3 : carrière km 85,7 : LG-3 demande de c.a. carrière km 85,7*, (1 feuillet), signé et scellé par M. Alain Duchesne, ingénieur, daté du 13 mars 2017;
- SNC-LAVALIN. *Demande de certificat d'autorisation, carrière du km 85.4 – Étude géotechnique et environnementale – Projet Hydro-Québec n° : CIV-LG3-169*, 2 pages et 2 annexes;
- Lettre de M^{me} Marjorie Harvey, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Renée Roy, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 20 avril 2017, concernant une modification à la demande d'attestation de non-assujettissement pour le projet d'exploitation de la carrière située au km 85,7 de la route Transtaïga, 1 page et 3 pièces jointes;
- HYDRO-QUÉBEC. *Renseignements préliminaires pour la réalisation d'un projet en milieu nordique – Projet d'exploitation de la carrière située au km 85,7 de la Transtaïga*, avril 2017, 10 pages;
- Plan, *Réfection de l'aéroport de LG-3 : carrière km 85,7 : LG-3 demande de c.a. carrière km 85,7*, (1 feuillet), vérifié par M. Alain Duchesne, ingénieur, daté du 4 avril 2017;
- SNC-LAVALIN. *Demande de certificat d'autorisation, carrière du km 85.4 – Étude géotechnique et environnementale – Projet Hydro-Québec n° : CIV-LG3-169*, 3 pages et 3 annexes;
- Lettre de M. Richard Perron, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Renée Roy, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 26 juin 2017, concernant les réponses aux questions relativement à la demande d'attestation de non-assujettissement pour le projet d'exploitation de la carrière située au km 85,7 de la route Transtaïga, 6 page et 1 pièce jointe;
- Plan, *Réfection de l'aéroport de LG-3 : carrière km 85,7 : LG-3 demande de c.a. carrière km 85,7*, (version avec le chemin d'accès), (1 feuillet), vérifié par M. Alain Duchesne, ingénieur, daté du 4 avril 2017;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 3 -

N/Réf. : 3214-03-037

Le 10 août 2017

- Courriel de M^{me} Marjorie Harvey, d'Hydro-Québec, à M^{me} Mélanie Chabot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 6 juillet 2017 à 15 h 22, concernant la consultation du maître de trappe;
- Courriel de M^{me} Marjorie Harvey, d'Hydro-Québec, à M^{me} Mélanie Chabot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 21 juillet 2017 à 14 h 36, concernant la consultation du maître de trappe.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,



Patrick Beauchesne